

Sur les bases de l'opportunisme dans la classe ouvrière (3)

Chapitre 1 : Impérialisme et Opportunisme – voir article dans CdC N°1

Chapitre 2 : La Base sociale du révisionnisme

- L'aristocratie ouvrière – voir article dans CdC N°2
- La bureaucratie ouvrière – cet article

Chapitre 3 : Réformisme et mouvement ouvrier – voir article dans CdC N°5

2- La base sociale du révisionnisme

La bureaucratie ouvrière

I – BUREAUCRATIE OUVRIÈRE ET RÉFORMISME

II – LES INSTITUTIONS DU MOUVEMENT OUVRIER LÉGAL

2.1. L'INTÉGRATION DES SYNDICATS

2.2. C.E. ET COGESTION

- Un peu d'histoire
- Le rôle du CE réformiste
- Des CE « exemplaires » : EdF et Renault

III – LE PCF INSÉRÉ DANS LE SYSTÈME CAPITALISTE

3.1. LES MUNICIPALITÉS À L'AVANT-GARDE DE LA SOCIAL-DÉMOCRATISATION

- Encore un peu d'histoire
- Fusion avec la bourgeoisie

3.2. LE PCF ... PDG !

IV – UNE COUCHE SOCIALE INTÉGRÉE À LA SUPERSTRUCTURE DU CAPITAL

ANNEXE

Bureaucratie ouvrière et réformisme

On a vu que l'essence de l'opportunisme c'est l'adaptation à la situation existante en tant que réalité « éternelle » qu'il s'agit d'améliorer. On a vu que cette adaptation est portée dans la classe par l'aristocratie ouvrière, dans la mesure où elle est poussée à s'adapter plus systématiquement à un système dans lequel elle est placée un cran au-dessus du sort de la plus grande masse ouvrière, dans lequel elle a réussi à « sortir » des conditions les plus dures d'exploitation et de reproduction de sa force de travail, et à réaliser en partie l'aspiration commune à se libérer de l'aliénation de la division capitaliste du travail. Dans le cas des bureaucrates la puissance d'attraction pour accepter le rapport social capitaliste est encore plus forte : car eux sont la plupart du temps vraiment sortis du travail vivant exploité, vraiment sortis de la soumission à ce que la division du travail comporte de plus mutilant. Ils ont réalisé en quelque sorte à leur propre compte la libération des contraintes aliénantes du travail exploité que le socialisme doit apporter à toute la classe ouvrière. Encore liés à la classe par le biais des organisations, syndicats et partis réformistes, ils sont en même temps au-dessus d'elle, en dehors de la soumission quotidienne à la loi du capital, et portés « naturellement » à conforter une telle situation.

Là est l'origine fondamentale de la bureaucratisation des délégués du mouvement ouvrier. Et cette base matérielle existe indépendamment de la volonté des hommes. Elle existe sous le capitalisme, elle continue d'exister sous des formes et à des degrés différents sous la dictature du prolétariat, elle existera, même si elle tend à diminuer de plus en plus, tant que les classes ne seront pas éteintes, tant que la division sociale du travail séparera encore les hommes.

Il n'est donc pas étonnant que la bureaucratie ouvrière soit la base la plus « sûre », la plus fidèle, la plus acharnée bien souvent, du révisionnisme. C'est elle qui profite le plus des « miettes » dans la mesure où c'est elle qui a droit aux plus « grosses » : échapper à la « condition ouvrière ».

Cela ne signifie pas que les bureaucrates soient nécessairement plus « riches » que les aristocrates. Des avantages ils en ont, bien évidemment. Mais ce qu'il est important de comprendre c'est que les bureaucrates sont attachés plus férocement encore que bien des ouvriers aristocrates (qui eux « partagent » l'exploitation, même s'ils sont protégés des conditions qui en sont les plus dures) à maintenir, à consolider un système qui leur permet d'échapper à l'exploitation. Ils y sont d'autant plus acharnés qu'ils ont cette exploitation sous les yeux, que la réalité des conditions de vie du prolétariat leur est renvoyée sans arrêt à la figure. Ici c'est autant la peur de redevenir ouvrier que le niveau de vie qui joue. En un mot la corruption est largement aussi idéologique (passer du côté des puissances intellectuelles de la division sociale du travail) que matérielle.

La bourgeoisie ne se prive pas d'agir de son côté pour consolider cette réalité. On a vu dans le numéro 1 de la revue que les capitalistes anglais ont reconnu les syndicats dès 1850... dans la mesure où ces derniers représentaient les couches les plus fortes du prolétariat, les mieux protégées de la concurrence, et donc les plus spontanément réformistes. A ce titre les bourgeois éclairés de l'empire britannique, ont su mesurer très tôt ce que l'intégration d'un mouvement syndical porté au compromis et la consolidation des acquis de quelques-uns plutôt qu'à la lutte pour les intérêts d'ensemble de la classe, pouvait comporter d'avantages pour eux. En accordant une place dans la « société civile » aux organisations des parias ils renforçaient le réformisme des premiers syndicats et visaient à s'attacher une couche de délégués ouvriers dont l'existence était née de cette reconnaissance officielle.

La bourgeoisie française n'a, sur le fond, pas agi différemment, bien que beaucoup plus tardivement et après une longue résistance, y compris violente, à la lutte que lui livrait la classe ouvrière pour l'obtention de cette reconnaissance. A cet égard il n'est pas inutile de se souvenir que les premiers délégués du personnel - qu'on appelait alors délégués d'atelier - furent mis en place en 1917 dans les usines de guerre à l'instigation d'Albert Thomas, Ministre socialiste de l'armement. Il s'agissait, textuellement, (et dans une période délicate pour le capital en guerre) de « *favoriser les relations régulières entre les industriels et leur personnel et d'éviter des incidents, en donnant aux ouvriers le moyen de formuler, d'une façon régulière, leurs réclamations* » (circulaire du 24 Juillet 1917)¹.

1 Il est significatif que ce droit ait été accordé uniquement dans des usines qui produisaient pour l'armement - secteur pour le moins vital en période de guerre ! Dans le rapport d'un stage patronal dont nous aurons l'occasion de reparler, l'origine historique des délégués du personnel, qui est rappelée, est accompagné d'un commentaire éclairant : « les impératifs de la défense nationale ne permettaient pas de laisser de tels incidents se produire et dégénérer en conflits sociaux : d'où le

Quant à l'extension des délégués du personnel à toute l'industrie, elle fut généralisée sur proposition patronale lors des « accords Matignon » de 1936. C'est d'ailleurs à l'occasion d'autres accords du même nom, ceux de 1968, que fut reconnue officiellement l'existence des sections syndicales d'entreprises.

On touche ici du doigt le double caractère de la réforme, son essence profondément contradictoire. Car si elle est le résultat d'un rapport de forces favorable au prolétariat dans son combat de classe (à cet égard les dates qui marquent l'obtention des libertés syndicales sont significatives : 1917, 1936, 1945, 1968...) elles sont aussi en même temps le signe que ce rapport de forces n'a pas pu s'exprimer jusqu'au bout. Elles sont le résultat d'une faiblesse de la classe ouvrière qui suspend à un moment donné son combat pour la destruction des causes de son exploitation en échange d'une réforme, victoire partielle et limitée.

La bourgeoisie sait s'emparer de cette « faiblesse » du mouvement ouvrier, de ce compromis dans la lutte des classes (compromis qui par ailleurs peut être tout-à fait favorable au prolétariat à un moment donné). Elle sait s'en servir d'autant mieux que la réforme se réalise dans un système où elle est dominante. Le capital s'adapte en permanence aux contradictions qu'il suscite tant « économiques » que « politiques » (comme on l'a déjà vu avec l'offensive du travail précaire). « *Toute réforme, pour autant qu'elle en soit une (et non une mesure rétrograde conservatrice) marque un pas véritable, une étape vers quelque chose de mieux. Mais toute réforme dans la société capitaliste a un caractère double. La réforme est une concession faite car les classes dirigeantes pour retenir, affaiblir ou étouffer la lutte révolutionnaire, pour diviser la force et l'énergie, pour obscurcir la conscience des classes révolutionnaires, etc.* » (Lénine, Œuvres complètes, Tome 12, p135).

La reconnaissance des organisations du mouvement ouvrier – syndicat et parti – procède bien de la réforme et n'échappe pas à ce caractère contradictoire. Le contenu de cette réforme va donc faire l'objet d'une lutte entre la bourgeoisie et le prolétariat pour la mettre finalement au service de l'une ou de l'autre.

La bourgeoisie est active pour s'attacher les délégués du mouvement ouvrier, au besoin pour créer des organismes qui, tout en répondant à la pression de la lutte des classes, sont conçus dès le départ pour faciliter la corruption de ces délégués – tels les CE en 1945- organismes d'autant plus « dangereux » qu'ils ont pour fonction d'associer bourgeoisie et prolétariat, le plus souvent dans la gestion de la reproduction de la force de travail (CE, sécurité sociale, allocations familiales, mutuelles, caisses de retraites...). La corruption est facilitée par le fait que les délégués de ces organismes rencontrent, côtoient physiquement et intellectuellement la bourgeoisie, peuvent s'imprégner plus vite des « règles du jeu », se convaincre de l'inéluctabilité d'un système qu'ils connaissent et dont ils discutent les rouages « d'égal à égal ». La fréquentation de la bourgeoisie à travers les tables de négociations et les commissions paritaires, à travers les échanges polis de « partenaires » qui se comportent en « gestionnaires responsables » ne peut, en l'absence d'une juste ligne politique et d'un ferme contrôle ouvrier, qu'accélérer le

Quand elle « lâche » une réforme, la bourgeoisie n'en est pas « battue » pour autant. Elle cherche à donner un contenu réactionnaire à cette réforme, à l'intégrer à la reproduction du rapport social capitaliste : double caractère de la réforme.

Instructif est l'exemple de l'institution des premiers délégués d'atelier en 1917 : extraits de la circulaire du 5 juillet 1917 qui fixe la « mission » du délégué (souligné par nous).

« C'est aux délégués d'atelier qu'il appartient d'étudier les réclamations individuelles qui, dans chaque atelier, n'ont pu recevoir satisfaction : c'est à eux que revient le soin de les soumettre au patron, de les expliquer et de les discuter, d'intervenir dans les difficultés auxquelles peut donner lieu l'application des règlements, des tarifs de salaires, des mesures d'hygiène et de sécurité (...). Dans les questions d'organisation technique du travail, le délégué peut être l'intermédiaire de ses compagnons de travail pour signaler à la direction les méthodes, des procédés ou des dispositifs nouveaux permettant de rendre le travail plus productif, de mieux utiliser l'outillage, d'économiser les matières premières, de diminuer la fatigue de l'ouvrier etc. (...). Le délégué peut devenir l'interprète indispensable du personnel d'un atelier pour signaler à la direction certaines situations dans lesquelles la dignité des ouvriers se trouverait atteinte. Trop souvent, dans une population aussi sensible et soucieuse de ses droits que la nôtre, des mouvements n'ont d'autre origine que la maladresse de certains agents subalternes de l'usine et de leurs manquements au respect de la dignité du travailleur : (le délégué d'atelier) peut, par ses interventions auprès de la direction, éviter les incidents ».

processus d'adaptation à la « réalité supérieure » du capital... et à sa propre situation privilégiée...²

Les tendances spontanées au réformisme ont donc bien des raisons d'exister plus fortement encore chez ceux qui sont détachés de la production, qui sont sortis de la classe pour - théoriquement - mieux assurer sa défense. Cela ne signifie pour autant ni que la bureaucratie ouvrière est seule à l'origine du révisionnisme, ni que la bureaucratisation « générale » soit un phénomène inévitable. Cela veut dire par contre que la vigilance révolutionnaire, la lutte contre ces tendances spontanées, ne doivent pas se relâcher, à travers toutes les formes possibles qu'elles peuvent prendre (contrôle permanent, reddition des comptes, rotation des postes, etc.).

Cette lutte, le jeune PCF n'a pas su, n'a pas pu la diriger. C'est ce qui explique que les tendances à l'adaptation des permanents des syndicats, du parti, ont pu s'épanouir et jouer un rôle non négligeable dans la trahison nationaliste de 1945. Après cela la bureaucratie ouvrière s'est multipliée à l'ombre de l'état et de ses institutions « démocratiques ».

Cette réalité est à l'origine du légalisme forcené de la bureaucratie - lequel est porté bien sûr par le réformisme lui-même.

Les bureaucrates, dont la situation privilégiée est liée à la reconnaissance légale du mouvement ouvrier, sont attachés à servir - et à se battre pour perpétuer - une légalité qui les fait vivre. L'aplatissement devant la démocratie bourgeoise, le rejet de tout ce qui pourrait mettre leurs organisations « hors la loi » (et leur situation en danger) caractérise particulièrement leur activité.

C'est donc d'eux que vient aussi la résistance la plus acharnée, la lutte la plus violente contre tout ce qui favorise l'acquisition de la conscience de classe des ouvriers - dans la mesure où la bourgeoisie ne les tolère et ne les entretient que s'ils encadrent la classe. D'où aussi leur haine et leurs attaques violentes contre ce qu'ils appellent « les gauchistes, agents provocateurs qui mettent en danger la démocratie ».

Sans dresser une liste complète de toutes les planques où prospèrent aujourd'hui ces « délégués » dégénérés, examinons maintenant quelques exemples particulièrement significatifs de la bureaucratisation du mouvement ouvrier.

Les institutions du mouvement ouvrier légal

Multiplés commissions paritaires, CE, prud'hommes, caisses de retraite, d'allocations familiales, de mutuelle, de sécurité sociale... les organismes ne manquent pas où la bourgeoisie a invité les délégués du mouvement ouvrier à exercer leur « sens des responsabilités ». Ces organismes ont en commun « d'appartenir » aux deux classes et d'avoir été créés pour amener les représentants du mouvement ouvrier à gérer avec ceux de la bourgeoisie les « intérêts » de la force de travail ouvrière et salariée en général. Le cas des CE que nous allons étudier plus en détail est sans doute un des plus caricaturaux, mais il illustre à merveille comment la bourgeoisie agit pour amener les dirigeants du mouvement ouvrier au légalisme et à l'aplatissement devant la démocratie bourgeoise qui permet une telle « participation »...³

Le fait que ces organisations soient dans leur fondement même censées régler l'antagonisme de classes sur telle ou telle question par la négociation « à froid » entre délégués patronaux et délégués ouvriers a quelque chose de

² Un exemple de l'intégration autour du tapis vert, lu dans « L'Usine Nouvelle » (hebdomadaire patronal) N°4 du 24 janvier 1980, p56 : « Dans mon entreprise, raconte un PDG, lorsqu'un CE a été créé, les élus CGT ont joué sans restriction le jeu gestionnaire et sont devenus moins combatifs ». Sans commentaire

³ La Sécurité Sociale par exemple a été, comme les CE, le résultat d'un compromis entre la bourgeoisie et le PCF dénaturant l'application du programme déjà rabaisé du CNR (Conseil National de la Résistance) dans la mise en place d'un organisme de co-gestion où les syndicats ont été majoritaires (Conseil d'Administration) jusqu'en 1967.

vicié au départ. Car ces organismes ne sont pas le résultat direct de la lutte des classes, mais la « réponse » que la bourgeoisie, à un moment donné, donne à un problème, en s'appuyant sur le réformisme. Faut-il pour autant refuser d'utiliser ces organismes ?

Non. Mais comme l'écrivait Losowsky en 1921 dans le programme d'action de l'Internationale Syndicale Rouge : « *Les commissions paritaires, les cours d'arbitrage et les conseils de prud'hommes n'ont d'importance que tant que la classe ouvrière agit solidairement, que tant qu'elle peut appuyer ses revendications révolutionnaires par l'action de masse et obliger ses représentants dans ces institutions à appliquer sa politique révolutionnaire* » (souligné par nous).

Il ne faut en effet pas se faire grande illusion sur les possibilités qu'offrent ces multiples « commissions » au prolétariat révolutionnaire : organismes mis en place au nom de la co-gestion, pour trahir les intérêts de classe, ils ne résisteraient pas longtemps à une utilisation prolétarienne... tout leur intérêt étant alors bien vite perdu pour la bourgeoisie.

Il n'en est pas de même du syndicat, organisation indépendante du prolétariat, dont la reconnaissance légale a été l'objet de luttes sanglantes entre la classe ouvrière et le pouvoir bourgeois. Avant donc d'étudier l'exemple type des CE, voyons l'origine de la bureaucratisation dans le mouvement syndical.

L'INTÉGRATION DES SYNDICATS

Marx disait que le syndicat constitue : « la première forme d'organisation de classe ». On peut constater en effet que le syndicat a été la première forme organisée du rapport de forces construit par le prolétariat contre la bourgeoisie. Rapport de forces visant à lutter contre la concurrence dans le marché de la force de travail par l'union des ouvriers pour arracher du capital un meilleur salaire. Regroupement contre la concurrence mais en même temps né d'elle... On a vu (cf. « La cause du communisme » n°1) comment les premiers syndicats anglais se sont unifiés aussi contre d'autres ouvriers (les femmes et les enfants). Parce que la lutte syndicale naît de la lutte pour la défense des intérêts économiques des ouvriers, parce que cette dernière vise spontanément à améliorer l'exploitation et non à la détruire, parce que restant dans le cadre du capitalisme, elle en reproduit les inégalités et la logique de division, les syndicats ont été longtemps dominés par le réformisme - trade unionisme anglais ou anarcho-syndicalisme radical français, sans parler du social chauvinisme des années 14... Ce n'est qu'avec le développement de l'idéologie, de la politique et de l'organisation communiste, qu'avec l'existence du parti marxiste-léniniste que le mouvement syndical a approché de plus près l'accomplissement de son rôle révolutionnaire : unification de la classe, éveil de la conscience prolétarienne, préparation à l'insurrection et à la dictature du prolétariat. Mais en même temps les tendances au réformisme ne l'ont jamais quitté. Parce que son champ d'intervention privilégié est la lutte revendicative parce que sa base militante et organisée est composée de façon privilégiée des couches qui ont le plus de facilité à s'organiser... et qui sont bien souvent - l'un découle de l'autre - les couches les mieux protégées dans la concurrence et les plus exposées à l'aristocratisation, parce que ses délégués sont pour une partie détachés de la production et pour la majorité confrontés quotidiennement aux représentants de la bourgeoisie, pour toutes ces raisons donc le mouvement syndical est si l'on peut dire « fragile » par nature. Dirigé, contrôlé, stimulé par des militants communistes liés aux masses ouvrières il peut donner toute sa mesure. Mais laissé à ses tendances toujours renaissantes au compromis et à l'adaptation légaliste, non combattu dans les risques de bureaucratisation de ses délégués, au contraire magnifié par un parti lui-même héritier du démocrate « français » il est retombé dans le réformisme.

La lutte économique par elle-même est spontanément réformiste. Lui faire servir des buts révolutionnaires suppose une ligne politique ferme au poste de commande.

Cette ligne politique est d'autant plus difficile à maintenir dans le mouvement syndical que l'impérialisme, en nourrissant l'aristocratie ouvrière, entretient du même coup une pression idéologique bourgeoise permanente sur l'organisation syndicale.⁴

⁴ Le phénomène qui fait que les premières couches à s'organiser en syndicats ont été précisément les couches les plus « avantagées » (relativement aux conditions d'exploitation de l'ensemble de la classe) et donc les plus fortes face au patronat

Une fois la ligne réformiste bien installée, la bureaucratie ouvrière se développe à son tour et vient renforcer et entretenir cette ligne. Et cela d'autant plus que la bourgeoisie n'est pas attentiste dans la lutte de classes. Elle la mène pour son propre compte... Non pas qu'elle crée consciemment l'aristocratie ouvrière pour faire dégénérer les organisations du mouvement ouvrier. C'est une vision simpliste qui n'exprime pas du tout la réalité du phénomène. Mais elle mène son combat pour développer les facteurs de trahison.

Obligée de reconnaître le mouvement ouvrier d'une façon légale, la bourgeoisie se démène pour maintenir cette reconnaissance...et le mouvement lui-même dans le cadre bourgeois. On a vu quel esprit avait présidé à l'institution des premiers délégués d'atelier en 1917. Aujourd'hui encore, soit par la répression⁵, soit par des tentations plus « douces » de corruption idéologique et matérielle, elle cherche à faire s'aplatir toujours plus les bureaucrates dans la logique du capitalisme et la défense du système (voir encadré).

Comment la bourgeoisie agit pour « intégrer » les syndicats.

Extrait d'un stage patronal de « L'Institut Supérieur du Travail » destiné à l'éducation des cadres dans leurs relations avec les organisations « ouvrières » (souligné par nous).

« Il n'est plus possible – ni même souhaitable (quelqu'opinion que l'on ait sur l'orientations des syndicats français), de supprimer la représentation syndicale du personnel. Mais il est possible et il est souhaitable :

a – de limiter cette représentation syndicale (notamment en restaurant les autres représentations), d'amener les syndicats à remplir les fonctions pour lesquelles ils sont faits (et uniquement celles-là) et de les contraindre à prendre des engagements et responsabilités.

b – de renforcer le caractère propre de la représentation élue, d'une part en la cantonnant dans son domaine propre, d'autre part en l'amenant à prendre en considération de façon prioritaire les intérêts du personnel dans le cadre de l'entreprise, au lieu de donner le premier pas à des préoccupations extérieures.

c – de rendre une plus grande importance à la hiérarchie en tant que représentant du personnel, d'une part en amenant celle-ci à s'intéresser de plus près à ceux qu'ils ont sous leurs ordres et à

« collecter les revendications personnelles » (comme font les délégués du personnel), d'autre part en demandant aux délégués du personnel qu'ils passent d'abord par le responsable hiérarchique direct (...).

On comprend que le personnel d'encadrement, surtout le plus proche du personnel, n'ait pas toujours accueilli très favorablement la présence de ces observateurs. Il doit aujourd'hui se dire qu'il faut accepter l'institution et apprendre à vivre avec elle (sans pour autant démissionner des responsabilités dont on a la charge) et cela : Parce que les délégués du personnel sont un fait sur lequel on ne reviendra plus ; Parce qu'il est certainement possible d'arriver à une coopération entre les deux formes de pouvoir (...).

Tout en consolidant son rôle de représentant du personnel, la hiérarchie doit non seulement éviter la lutte ouverte avec les délégués élus, mais au contraire chercher à les amener à collaborer avec elle. Bien que la majorité d'entre eux soit élus avec une étiquette syndicale, ils ne sont pas tous étroitement soumis à la tutelle des syndicats (et d'ailleurs ceux qui sont d'obéissance syndicale réformiste admettent facilement de coopérer avec la maîtrise. »

Aujourd'hui, dans un mouvement syndical complètement dominé par le réformisme, la bureaucratie prospère. Attachée à la reconnaissance légale du syndicat, attachée au système de la délégation qui lui assure sa fonction sociale, détachée de la production en même temps que se justifiant d'elle (défendre les intérêts de ceux qui y sont restés), cette couche défend un système dont elle vit, et se bat pour maintenir sa domination réformiste sur la classe. Elle fait partie des ennemis qu'il nous faut combattre.

se reproduit forcément tout au long du capitalisme : ce sont les couches aristocrates qui sont bien souvent la base la plus forte du syndicat (par secteur ou par usine). Phénomène accentué par le réformisme de la direction actuelle du mouvement ouvrier mais qui a joué son rôle dans la dégénérescence du syndicat – et du parti – révolutionnaire.

⁵ Comme l'attaque actuelle contre les syndicats pour fait de grève.

CE ET COGESTION

Un peu d'histoire

Le CE (« Comité d'entreprise ») est l'exemple typique de la réforme octroyée en période de crise politique aigrie (1944 - 1946) afin de vider les revendications des « conseils d'usine » de tout contenu subversif... A un moment où le rapport des forces entre les classes était assez favorable au prolétariat l'aspiration au contrôle ouvrier pouvait servir de point d'appui à la lutte révolutionnaire pour la prise du pouvoir. Les CE ont alors été mis en place pour détourner cette aspiration de son aboutissement radical... Ils sont vite devenus des instruments de démobilisation et de collaboration de classe qui ont permis « d'intégrer » nombre de cadres ouvriers frais émoulus de la Résistance et par contre d'accélérer la dégénérescence révisionniste du PCF.

De ce point de vue il n'est pas inintéressant de laisser parler les représentants de la bourgeoisie :

« A la Libération, dans un certain nombre d'entreprises furent constitués (presque toujours à l'initiative d'éléments révolutionnaires) des comités d'usine aux pouvoirs mal définis dont l'objet déclaré était d'aider à la remise en marche de l'industrie(sic)...

Profitant que les communistes étaient au gouvernement, qu'ils avaient ordre de ne pas déclencher de mouvement révolutionnaire violent avant la fin des hostilités et qu'ils essayaient de prendre le pouvoir de l'intérieur, le Général De Gaulle a cherché à détourner les comités d'usine de leur vocation révolutionnaire en leur donnant un statut légal qui, à la fois :

- consolidait leur existence
- limitait leurs objectifs

D'une part l'ordonnance maintenait l'autorité du chef d'entreprise, réaffirmait la nécessité, d'autre part elle associait le personnel, par l'intermédiaire de représentants élus, à la marche de l'entreprise et à la gestion de ses œuvres sociales.

Le Comité d'Entreprise devait permettre l'établissement d'un dialogue entre le chef d'entreprise et le personnel, permettre à celui-ci de mieux comprendre la vie de l'entreprise, d'y participer davantage, en même temps que d'assurer par ses représentants élus la gestion des œuvres sociales (ainsi les CE permettaient à la fois la participation et la gestion).

Cette coopération nécessaire entre la direction et les représentants du personnel apparaît dans le fait que le chef d'entreprise préside les réunions du Comité. On peut espérer que lors de ces contacts fréquents... au cours desquels seront discutés les problèmes concrets de l'organisation du travail et qui seront dominés par le souci de l'œuvre commune à laquelle la direction et le personnel sont attachés, sortiront des méthodes et des pratiques nouvelles de coopération entre le chef et salariés de l'entreprise. En effet, le Comité d'Entreprise ne saurait avoir un caractère revendicatif : aux délégués ouvriers (= délégués du personnel)... continuera d'appartenir le soin de présenter les réclamations individuelles, et collectives du personnel. Le conseil d'entreprise se place sur un tout autre plan » (Exposé des motifs de l'ordonnance du 1945).

« Bref le C.E avait pour but de dégager dans l'entreprise un état d'esprit nouveau (de « collaboration des classes », de « coopération » de « participation ») en associant le personnel sinon à la responsabilité directe de la marche de l'entreprise, du moins à la compréhension de ses problèmes généraux et à la création d'un état d'esprit participatif ». (Extraits du stage de l'Institut National du Travail).

Cet « état d'esprit nouveau » est bien fixé dans les statuts définis dans l'ordonnance relative aux CE : « Le comité d'entreprise coopère avec la direction à l'amélioration des conditions collectives d'emploi et de travail ainsi que des conditions de vie du personnel au sein de l'entreprise (...). Il étudie les mesures, envisagées par la direction et les suggestions émises par le personnel en vue d'améliorer la production et la productivité de l'entreprise (...) Il propose en faveur des travailleurs ayant apporté, par leurs initiatives et leurs propositions, une collaboration particulièrement utile à l'entreprise toute récompense qui lui semble méritée (...) Il est obligatoirement informé des bénéfices réalisés par l'entreprise et peut émettre des suggestions sur l'affectation à leur donner (...) Il peut (...) formuler toutes observations utiles qui seront obligatoirement transmises l'Assemblée Générale des actionnaires

(...) les comités d'entreprises sont habilités à donner un avis sur les augmentations de prix. Ils peuvent à ce titre être consultés par les fonctionnaires chargés de la fixation et du contrôle des prix » (Extraits de la loi du 16 mai 1946).

Le rôle du CE réformiste

Les CE ont donc trois domaines d'intervention :

- le recueil d'informations économiques et sociales liées à l'entreprise
- le contrôle des décisions économiques patronales
- la gestion sociale.

S'agissant des deux premiers points il n'est pas besoin de s'étendre pour rappeler quel contenu leur donnent les réformistes. C'est là que s'illustre et se pratique particulièrement bien leur souci de « défense de l'économie nationale » concrétisé dans la « défense » de l'entreprise, de la branche, de la région... De ce point de vue les comptes rendus des réunions de CE sont forts instructifs (voir en annexe des extraits de celui d'une séance du CCE de Renault-Billancourt). Si les réformistes et particulièrement les révisionnistes - sont si acharnés à demander l'extension du pouvoir des CE c'est aussi parce que c'est là qu'ils ont l'occasion de dire leur mot quant à la bonne marche de l'économie, qu'ils approchent les rouages de la loi du profit. Au lieu d'utiliser les informations économiques du CE pour éduquer les ouvriers sur les projets patronaux et mettre à nu l'origine du profit, ils se battent pour avoir un peu plus de poids dans cette antichambre patronale, pour contrôler le bien fondé des licenciements, pour orienter les investissements, pour proposer des plans de sauvetage quand l'entreprise bat de l'aile... C'est souvent par le biais des interventions réformistes au CE qu'on dévoile le mieux la pratique des bureaucrates : tenter de concilier intérêt ouvrier et intérêt du profit... pour mieux servir ce qui les fait vivre : la « bonne marche » du capital.

Quant à la troisième attribution des CE, la gestion des œuvres sociales, elle recouvre une multitude d'activités par lesquelles les bureaucrates tentent d'attacher une clientèle au réformisme... tout en consolidant les liens entre l'aristocratie ouvrière et le capital.

Quelles sont ces « œuvres sociales » ? Elles vont des caisses de retraite et des mutuelles à l'organisation de loisirs (voyages, sport, activités diverses) en passant par la gestion de la cantine, l'attribution de primes (mariage, naissance...), de prêts aux salariés, aux organismes de logement (HLM), à des sociétés de construction, des associations et coopératives diverses, sans oublier la prise en charge des enfants (crèches, centres de loisirs, colonies...) l'organisation de « fêtes » et autres manifestations, etc. Tout un éventail d'activités mises en œuvre à l'aide d'un budget à la mesure de la taille de l'établissement. De quoi faire chavirer plus d'un délégué honnête...

Toutes ces activités ne sont pas neutres. Si dans bien des cas elles permettent de pallier à moindre coût à des besoins réels des masses (garde des enfants, prêts à moindre intérêt...) elles sont orientées par les intérêts de ceux qui les ont en main : perpétuer leur domination sur la classe par le biais de la démagogie active et du « clientélisme », entretenir l'aristocratie ouvrière par des avantages « maison », reproduire la bureaucratie par le financement de sociétés liées aux organisations réformistes et que l'immense marché des CE fait vivre (on se demande par exemple comment « Tourisme et travail » ou bien la « société centrale de restauration » - contrôlées par le PCF - feraient pour exister sans les contrats des CE).

On, a déjà vu que les C.E. jouaient un rôle non négligeable dans l'entretien de l'aristocratie ouvrière et que les avantages que certains peuvent octroyer (et qui sont souvent d'autant plus importants que les couches aristocrates le sont dans la boîte) ne sont pas neutres : le « club olympique Billancourt (CE de Renault) choisit de proposer, en dehors du football, voile et plongée sous-marine. La commission loisirs du même CE privilégie « caméra club », « photo-club » et location d'outillage pour les maisons de campagne. Ces activités ne visent pas n'importe quel but. Elles sont liées au mode de vie petit-bourgeois des cadres, employés supérieurs et aristocrates ouvriers. Cela n'exclut pas bien sûr l'organisation de loisirs plus « accessibles » aux ouvriers : fêtes pour les immigrés ou participation aux équipes de football. Mais alors c'est pour valoriser ce qu'il y a de plus arriéré dans la culture de ces travailleurs (notamment le sentiment religieux) ou pour entretenir sous couvert de « sport populaire » des valeurs aussi progressistes que l'esprit de compétition et l'attachement à « son » entreprise...

En bref les CE sont l'un des instruments privilégiés de la bureaucratisation ouvrière, tant pour la domination de l'ensemble de la classe que pour l'entretien idéologique et matériel de l'aristocratie et de la bureaucratie ouvrières.

Des CE exemplaires : EDF et Renault

« La Caisse Centrale des activités sociales » (la CCAS) de EDF/GDF est une véritable entreprise : plus de 1000 employés fixes, près de 12.000 saisonniers (travailleurs précaires)⁶, budget de 20 milliards d'anciens francs en 1973, de près de 40 milliards en 1975... Elle peut se placer, en comparaison du chiffre d'affaires des entreprises à égalité avec Rossignol, 235ème entreprise française. La CCAS est à vrai dire un CE privilégié : par l'accord particulier de 1946, elle bénéficie de 1% du chiffre d'affaires de EDF/GDF, ce qui correspond en gros à 7% de la masse salariale. La CGT a la majorité absolue du conseil d'administration depuis le début (de 1964 à 1972, son président a été René le Guen, aujourd'hui secrétaire de l'UGICT - syndicat des cadres CGT - et ancien membre du CC du PCF).

Ses liens avec la « sphère » de la bureaucratie ouvrière sont à la mesure de ses possibilités : contrats de centaines de millions avec la SOGIR, entreprise du PCF, rachat d'une polyclinique déficitaire appartenant à... la CGT, commerce avec les états révisionnistes par l'intermédiaire du groupe Doumeng (« Le milliardaire du PCF »), financement d'un siège « social » (si l'on peut dire...) dont une grande partie est occupée par la CGT etc. Par ailleurs la CCAS est le premier club de loisirs de France. Ses centres possèdent 50.000 lits et accueillent 142.000 personnes l'été, 23.000 l'hiver... uniquement salariés d'EDF/GDF, ou de leur famille.

Pour être salarié à la CCAS il faut par ailleurs être obligatoirement syndiqué CGT... et les salaires y sont, pour les petits échelons, inférieurs, à niveau de qualification égal, à ceux des salariés d'EDF/GDF. Quant au personnel des cantines gérées par la CCAS, il a dû se battre pour obtenir un CHS et se bat toujours pour... être titularisé.

L'exemple de la CCAS, s'il est particulier dans son gigantisme, n'en est pas moins significatif de l'importance des CE pour la bureaucratie ouvrière. 40 milliards d'AF à gérer, c'est le signe d'une compromission, difficile à combattre, avec le capital.

Le CE de Renault Billancourt, s'il est moins énorme que la CCAS, n'en est pas moins tout aussi exemplaire. 700 employés permanents, près de 4 milliards d'AF de subventions, voilà qui révèle un CE « riche ».

Le CE de Renault a joué un grand rôle dans la « remise en route de la production » et la « reconstruction nationale ». Il continue brillamment aujourd'hui à défendre les intérêts de « l'entreprise nationale » et de « l'automobile française » (voir annexe). Il était d'ailleurs ainsi que toute la bureaucratie syndicale de la boîte, particulièrement choyé par la direction qui n'hésitait pas à accorder des facilités aux délégués - deux fois plus d'heures de délégation que ce que la loi exige par exemple - pour renforcer leur adaptation aux intérêts du capital, les couper plus sûrement de la production et leur permettre de jouer au mieux leur rôle d'encadrement⁷.

**Quelques extraits d'un article de La Nouvelle Critique (ancienne revue du PCF)
consacré au rôle des CE et daté de 1970.**

La parole est à Marcel Gau, alors secrétaire général adjoint du CE de Renault :

« Le CE de Renault, qui a été très vite mis en place après la Libération a pesé de tout son poids pour la reconstruction rapide des usines détruites. Remettre en route la fabrication

⁶ L'hebdomadaire patronal « Usine Nouvelle » dans un article sur les comités d'entreprises, avance le chiffre de 3200 permanents à la CCAS (« Usine Nouvelle » du 24 janvier 1980, p55). Bien qu'il paraisse exagéré, ce chiffre n'en est pas moins significatif de la planque monumentale que constitue la CCAS pour les bureaucrates.

⁷ Le récent licenciement de Certano, leader CGT de Renault, contredit-il cette analyse ? S'il est vrai qu'avec la crise la direction a resserré un peu partout la vis, la répression exprime aussi qu'elle est devenue plus exigeante vis-à-vis des délégués. En contrepartie des « arrangements », des « facilités », il lui faut des délégués qui tiennent bien en mains « leurs » troupes et qui fassent endurer « dans le calme et la dignité » l'aggravation de l'exploitation. Dans ce cadre, le licenciement de Certano est un exemple. La Direction ne veut plus de ces délégués qui, comme Certano, s'est laissé pousser par la base et a cautionné, par sa présence, la séquestration d'un cadre. Un exemple pour faire ramper un peu plus les bureaucrates.

des camions, par exemple, dont le pays avait tant besoin pour son redressement, était un devoir impératif (...). C'était faire œuvre indispensable dans le cadre de la nationalisation, pour le redressement économique du pays, pour assurer son indépendance, dans l'intérêt bien compris du peuple et de la nation (...). En ce qui nous concerne, nous pouvons dire que le CE est un instrument efficace pour la défense de la nationalisation menacée ».

Il est significatif aussi que la plupart des permanents et employés du CE de Renault soient d'anciens professionnels de l'outillage ou de l'entretien. Quant aux activités proposées on a vu aussi en quoi elles contribuent à entretenir cette aristocratie.

Ces quelques exemples rapides illustrent le rôle que les CE remplissent pour le réformisme. Pépinières de bureaucrates, source d'entretien pour les multiples magouilles financières liant entre elles les organisations réformistes, moyen d'encadrement matériel et idéologique de la classe, moyen de reproduction de l'aristocratie à travers l'entretien de la division sociale, le CE entretient une place de choix dans l'épanouissement de la bureaucratie ouvrière... et du réformisme. Son institution, fruit d'un compromis bourgeois entre le capital et le réformisme s'est révélé un investissement « rentable » pour la bourgeoisie...

Syndicat et C.E. ne sont que deux exemples de ces institutions du mouvement ouvrier dans lequel la bureaucratie prospère. Il est évident que ces réserves de planques que sont les prud'hommes, les caisses de sécurité sociale, de retraite, les mutuelles, etc. sont aussi vitales pour ceux qui en vivent. La récente mobilisation des révisionnistes à propos de la Sécurité Sociale est là pour le rappeler : une des raisons de l'importance de leur engagement sur cette question est que les bureaucrates se sont ici sentis directement visés...

Néanmoins, ces deux institutions sont celles qui encadrent le plus directement et le plus massivement la classe ouvrière. Enjeu sur lequel veillent bourgeois et réformistes... et terrain sur lequel nous pouvons et devons mener une lutte acharnée pour arracher la classe ouvrière à la domination des bureaucrates réformistes.

Le PCF inséré dans le système capitaliste

Un parti n'est pas étranger à la société dans laquelle il agit. L'idéologie dominante de la bourgeoisie qui s'appuie sur toute la réalité des lois du capital (concurrence, compétition, course à la réussite individuelle) n'épargne pas les militants communistes. Dans le parti qui s'édifie contre la bourgeoisie, le danger de corruption matérielle et idéologique n'est pas moins grand qu'ailleurs, même s'il est plus pernicieux.

Il n'est pas question ici de répertorier les mille fils par lesquels le PCF s'est laissé attacher au capitalisme. Ce qu'il faut bien voir c'est que la pression « démocratiste » de l'aristocratie ouvrière, celles des délégués bureaucratisés des organisations du mouvement ouvrier s'est conjuguée avec celle des membres salariés attachés au PCF. Quand des milliers de membres, comme au PCF, sont incrustés dans des postes de « fonctionnaires » du parti, de l'appareil d'état, des entreprises liées au parti... ils finissent, si on ne combat pas leurs tendances spontanées, par défendre ces postes et leurs places, d'où ils tirent revenus, position sociale et soulagement d'être « sortis » de l'exploitation; ils finissent par défendre, au prix de tous les renoncements et trahisons, la survie légale de « l'appareil » plutôt que la lutte révolutionnaire... et ses risques (mise hors la loi du parti, « contrôle ouvrier » sur eux, etc.). Arrêtons-nous sur deux exemples significatifs de cette réalité : les municipalités et... les entreprises commerciales du PC.

LES MUNICIPALITES À L'AVANT-GARDE DE LA SOCIAL-DÉMOCRATISATION

Pourquoi les municipalités ? Parce qu'elles sont pour le PCF extrêmement importantes tant pour sa crédibilité électorale que pour ses possibilités d'influence de masse ; tant pour le « quadrillage » de la population que pour

ses ressources financières. Parce que l'activité municipale du PC est un « phare » qui éclaire particulièrement l'étendue de la dégénérescence d'un parti qui cherche à s'intégrer à l'appareil d'état bourgeois pour mieux fusionner avec la classe dominante.

Encore un peu d'histoire

1976 : 1310 maires, 14.000 conseillers municipaux répartis sur 5.000 communes... voilà qui donne une idée de l'importance de l'appareil municipal du PCF, de l'importance que les révisionnistes attachent à leur activité en ce domaine.

Ce n'est pas en soi une nouveauté : dès 1925 le jeune parti investissait beaucoup de forces dans la bataille des élections municipales (comme toutes les sections de l'Internationale Communiste). Le premier élu communiste de Paris, André Marty, entré à l'Hôtel de Ville en 1929.

Et... déjà à cette époque l'Internationale Communiste critiquait les tendances opportunistes qui se révélaient dans le PCF autour de la gestion des municipalités :

« Il faut rompre avec les traditions social-démocrates dans la question du rôle des municipalités dans l'état bourgeois. La tâche du prolétariat est de briser la machine de l'état bourgeois, de la détruire, et, avec elle, les institutions parlementaires... il en est de même pour les institutions municipales de la bourgeoisie qu'il est inexact du point de vue théorique, d'opposer aux organes de l'Etat. En réalité elles sont, de même, des appareils du mécanisme de l'Etat bourgeois que le prolétariat doit anéantir (...) la ligne générale des partis communistes dans le travail municipal est de mobiliser les travailleurs et avant tout les ouvriers et les ouvrières pour la lutte révolutionnaire . Les communistes doivent utiliser les organes électifs municipaux tout aussi bien que ceux de l'état comme une tribune pour mobiliser les masses pour la lutte révolutionnaire (...). Il est donc faux d'exiger du pouvoir bourgeois « l'autonomie administrative et financière complète des communes » (France) (...). L'action municipale des sections de l'IC porte encore l'empreinte de l'opportunisme en pratique... (en Tchécoslovaquie, en France, etc. adaptation sans principe de la légalité bourgeoise, pratique opportuniste allant jusqu'à la corruption...). Dans toutes les sections de l'IC, elle est le refuge des éléments opportunistes... »

Extraits de la résolution adoptée par le présidium élargi du CE de l'IC (18-28 février 1930) : « Les tâches des sections de l'IC Dans la politique municipale ».

Déjà « *refuge des éléments opportunistes* » en 1930... Cela ne fait que confirmer combien la question des municipalités est délicate pour un parti communiste. Instruments de l'appareil d'état à façade démocratique, ils « sollicitent » constamment de ceux qui y sont mis en place une soumission aux lois du pouvoir bourgeois. Autant dire que s'il est juste d'utiliser les municipalités - comme le parlement - en tant que base d'appui pour la lutte de classes révolutionnaire et comme « tribune de propagande » ainsi que le définissait l'IC, il est vital que cette utilisation soit contrôlée par le parti et par les masses. Car, avec la même « logique » que dans les CE mais avec une force encore plus grande, la bourgeoisie y exerce une pression permanente tant « objective » (soumission de fait des municipalités à l'appareil central d'état) que « subjective » (fréquentation de l'antichambre du pouvoir, contacts constants avec les représentants de la bourgeoisie, entraînement à la gestion bourgeoise...).

Fusion avec la bourgeoisie

Il est sûr que si l'opportunisme était particulièrement avancé sur la question des municipales au sein du P.C. dans les années 30, les multiples élus du parti n'ont pas joué un moindre rôle dans la dégénérescence révisionniste.

Lieux privilégiés de la corruption, les municipalités sont aujourd'hui des points avancés de la trahison. Ce n'est pas un hasard si ce sont des maires révisionnistes qui se sont récemment illustrés dans l'apologie du racisme et de la xénophobie⁸.

⁸ Nous parlons ici des maires de Vénissieux et Vaulx en Velin (région lyonnaise) qui devant « la montée de la délinquance » appellent au renforcement de la police, à l'expulsion des « délinquants » et de leurs familles, qualifiés par eux de « bandes de délinquants nord-africains » et à l'organisation de « groupes d'auto-défense ».

Aujourd'hui les municipalités révisionnistes constituent une « base d'appui » solide pour... l'appareil du PC lui-même. Les innombrables offices publics, administrations et services d'étude municipaux, etc. fourmillent de bureaucrates qui profitent de la protection du parti pour mener confortablement une vie à l'abri des vicissitudes de la lutte de classes et qui en retour renforcent la social-démocratisation du PC. Sans parler de toutes les entreprises industrielles et commerciales qui ont le monopole de gestion de certains services municipaux et qui savent en retour se montrer généreux avec le PC... L'exemple récent du scandale des municipalités de Givors, Vénissieux et Vaux en Vélain (encore !) est là pour l'illustrer : pour s'assurer l'exclusivité du marché de ces communes un entrepreneur (par ailleurs membre du PC) leur versait des pots de vin et assurait des salaires fictifs à des permanents du PC inscrits sur ses listes d'employés...

Oui les municipalités révisionnistes sont :

- une source d'approvisionnement financier inouï pour le PC. Un permanent avouait dans un livre récent (*Les permanents des partis politiques*, par Serge Quadruppani – Editions Métailier) : « *Presque tous les permanents du parti sont payés par les salaires des élus de l'Assemblée et grâce aux municipalités... c'est d'ailleurs pour ça que les municipalités sont si importantes pour le parti* ».

« Grâce aux budgets municipaux » devrait-il dire, lesquels sont une source fantastique de magouilles, y compris les profits juteux que le marché de ces communes permet de réaliser pour des entreprises contrôlées par le PC.

- un moyen d'arroser la base sociale du révisionnisme. Au travers des multiples possibilités qu'offre le champ de l'intervention municipale (attribution « gracieuse » de logements, utilisation de locaux publics, attribution de subventions, d'allocation...) les bureaucrates agissent pour favoriser certaines couches : eux-mêmes d'abord comme on l'a vu plus haut⁹, mais aussi aristocrates et petits-bourgeois dont ils vont flatter l'idéologie et le mode de vie « supérieur ». Comme ceux du CE, les activités et services proposés par les municipalités ne sont pas neutres. Choix de construire un centre équestre plutôt qu'un foyer Sonacotra à Gennevilliers (cf. PLP n° 21) choix de financer des logements « sociaux »... de standing, inaccessibles aux ouvriers à Saint Denis, choix de participer au « plan d'aide à l'industrie » à Saint Quentin, etc. etc. Des exemples de ce type il en fourmille dans chaque municipalité révisionniste.

- Un instrument de propagande et d'encadrement de la classe... qui pourra se révéler stratégique si un jour le PC accède au pouvoir. Chargés de maintenir la paix sociale et de réprimer les récalcitrants, les « élus » seront bien les premiers représentants de l'état bourgeois en face de la classe ouvrière (les grévistes du foyer Sonacotra de Garges en savent quelque chose !...) Déjà aujourd'hui ils sont à l'avant-garde du combat pour le renforcement du contrôle policier (réclamant à cors et à cris plus de flics dans leurs communes, qu'ils veulent ilôtiers afin de « mieux connaître la population »), pour l'intensification de la répression... spécialement anti-immigrés, pour la « légitime défense » de la propriété privée, etc. etc.

LE PCF... PDG.

Qu'un parti doive se procurer des ressources c'est évident. Doit-il pour cela se faire « financer » par le système capitaliste lui-même ? Non, car la compromission aboutit alors rapidement à la soumission aux lois du profit.

Entrepreneur direct ou indirect, le PCF a aussi une casquette de PDG sur laquelle il est discret... mais qui, dans l'ombre, arrose le parti.

Il contrôle en effet environ 300 sociétés purement commerciales : 24 imprimeries, 41 maisons d'édition dont les

⁹ Deux exemples significatifs de la fusion des bureaucrates avec les « avantages » de la légalité municipale :

- A Achères, sur 126 employés municipaux, 123 sont membres du PC...
- A Ivry sur Seine, municipalité dirigée par le PC depuis 1925 (c'est l'ancien fief de Maurice Thorez), la direction de la section du PCF (3000 adhérents) est assurée par un comité de section dont les 2/3 des membres sont, directement ou non (par conjoint interposé) salariés du PC et dont l'ensemble (moins un qui a refusé) se retrouve au bureau municipal.

plus importantes sont bien connues (Ed. Sociales, Ed. de la Farandole et du Cercle d'Art, Librairie du Globe, Editeurs Français-Réunis, Odéon-Diffusion, Centre de diffusion du livre et de la presse...), des entreprises de construction, d'informatique, d'import-export, des chaînes de magasins, des agences de tourisme (Tourisme et Travail, mais aussi Transtour, l'Union pour les Loisirs et les Vacances de la Jeunesse...), la bonne quarantaine de sociétés alimentaires du groupe Doumeng, d'innombrables cabinets immobiliers, d'études, de publicité... sans compter toutes ses possessions immobilières : la liste complète est longue de toutes les « entreprises » dont le PC est le patron direct ou indirect. Il est devenu une puissance financière telle qu'il est inévitablement engagé dans les rouages du système, qu'il ne peut plus exister sans défendre son patrimoine, sans accumuler ainsi que le veut la loi du capital, sans agir selon la logique du profit : concurrence, course à la productivité, magouilles financières, compétition pour les marchés... bref, rapports pourris avec le monde du fric¹⁰.

Cette soumission au système dans ce qu'il a de plus fondamental - la loi du marché capitaliste - nourrit inévitablement la soumission de ceux qui en profitent. Mon seulement les cadres de ces entreprises et autres commis salariés du PCF, mais par ricochet tous les bureaucrates d'un parti qui prospère grâce à de telles activités...

Nous nous sommes limités aux salariés des municipalités et des entreprises du PC. Mais l'exemple vaut pour les milliers d'autres bureaucrates que sont les permanents du parti, de ses organisations de masse, de ses organes de presse, les employés de ses services « administratifs »¹¹, le personnel parlementaire attaché à l'assemblée législative, aux conseils généraux, etc., etc. Toutes personnes aussi fermement attachées à l'activité bourgeoise d'un parti qui tend à fusionner de plus en plus avec la classe dominante

Plus que la bourgeoisie syndicale qui reste encore confrontée dans une certaine mesure à la réalité ouvrière, la bureaucratie liée au parti constitue bien sans doute la fraction la plus dégénérée de la base sociale du révisionnisme.

Une couche sociale intégrée à la superstructure du capital

Les organisations ouvrières ne sont pas par « nature » imperméables à l'influence de l'idéologie bourgeoise. Produits de la lutte des classes elles constituent dès lors un enjeu permanent du combat entre la bourgeoisie et le prolétariat.

Le droit de s'organiser, d'avoir des représentants légaux est une conquête de la classe ouvrière - conquête qu'elle a d'ailleurs chèrement payée. Mais conquête qui s'exprime dans une société dominée par le rapport social capitaliste. De même que dans la sphère de production une certaine réalité matérielle conduit les aristocrates ouvriers à s'adapter au système dont ils vont défendre la logique, dans les organisations du mouvement ouvrier une certaine réalité produit aussi sûrement des tendances à l'adaptation.

Sortir de l'exploitation c'est réaliser une aspiration commune à tous les ouvriers ; réaliser cette aspiration sous le capitalisme c'est satisfaire aussi un intérêt individuel ; si la défense de cet intérêt l'emporte sur le service de

¹⁰ Une image frappante de cette compromission c'est bien sûr la fête de l'Humanité. Au-delà du spectacle écoeurant de cette foire commerciale, il faut savoir que des magouilles sans nom agitent ses préparatifs. Pour les capitalistes qui y exposent c'est la course aux meilleurs emplacements avec pots de vin à l'appui, et de la part des révisionnistes une sélection subtile s'opère entre les « bons » patrons (c'est-à-dire ceux qui passent des contrats réguliers e publicité dans l'Huma – comme Ricard ou Perrier) à qui on donne un emplacement gratuit, les « moyens » et les « mauvais » qu'on fait payer plus ou moins cher, (il y a une dizaine de tarifs différents), les « très mauvais » qu'on boycotte carrément (comme Evian ou Danone...)... Ce boycottage contre ceux qui refusent de payer la publicité dans le quotidien « ouvrier » s'étend d'ailleurs, sur directives du PC aux CE, aux municipalités...

¹¹ Quand c'est le parti qui emploie, l'attachement à son existence est une réalité qui naît de cette situation. Cela vaut y compris pour les travaux qui engagent le moins politiquement. Par exemple, si on en croît Barjonnet qui a longtemps été permanent CGT, tous les salariés de la confédération syndicale, y compris la plus « obscure » dactylo, sont membres du PC.

l'intérêt collectif de classe, le militant ouvrier s'adapte à sa situation et donc à ce qui la détermine : la reconnaissance du mouvement ouvrier par la bourgeoisie, issue d'un compromis réalisé à un moment donné entre les deux classes. On passe alors tout doucement de la défense de la classe ouvrière à la défense de l'existence légale du mouvement ouvrier, c'est-à-dire à la défense du compromis en lui-même et par suite à ce qui le rend possible : la forme démocratique de la dictature bourgeoise.

Cette tendance à la bureaucratisation existe forcément dans toute organisation : c'est là la façon spécifique dont s'y exprime la lutte de classes. Qui dit tendance, dit pression politique au légalisme, au pacifisme, au réformisme. Pression qui, si elle n'est pas combattue, s'ajoute à celle de l'aristocratie et fait dégénérer les organisations ouvrières.

Cette tendance existe dans toute organisation : c'est le produit de la coupure entre le détachement et la masse, entre dirigeants et dirigés, entre intellectuels et manuels ; c'est la conséquence de la division sociale du travail et de la société de classe.

Mais tendance signifie-t-il nécessairement dégénérescence au bout du compte ? Non. Tout le problème est de savoir mener la lutte de classes sur cette question, de savoir combattre ces tendances au fur et à mesure qu'elles se manifestent. C'est-à-dire mener la lutte dans le domaine de la ligne politique qui reste déterminante, mais aussi dans le domaine organisationnel. Si l'on ne prend pas garde aux conséquences négatives que produit inévitablement le fait d'être coupé, matériellement et idéologiquement, des masses, si l'on ne combat pas sans cesse les tendances renaissantes à l'adaptation, ce phénomène de bureaucratisation des cadres contribuera fortement à la transformation bourgeoise d'une ligne politique et d'une organisation prolétariennes.

Et à vrai dire c'est ce qui s'est passé à chaque fois qu'un parti est devenu révisionniste.

A partir du moment où la trahison est acquise la bureaucratisation se généralise avec, comme on l'a déjà indiqué, « l'aide » active de la bourgeoisie. Car la bourgeoisie a alors un intérêt immédiat à développer un appareil détaché de la classe non plus pour la combattre, mais pour la servir à l'intérieur même du prolétariat.

Conforter et développer la bureaucratie ouvrière c'est conforter et développer l'attachement de ces couches à la démocratie bourgeoise, accentuer leur aplatissement devant les intérêts de l'impérialisme ; c'est conforter et développer une base sociale au réformisme ; c'est conforter et développer un appareil d'encadrement idéologique, politique et organisationnel de la classe ouvrière. C'est enfin non seulement intégrer le mouvement-ouvrier à la reproduction politique de la domination bourgeoise, mais l'intégrer également au mode d'accumulation du capital.

Depuis la dernière guerre, le rôle de l'état, en tant que gérant et régulateur de l'accumulation, s'est terriblement développé. Ce rôle s'exerce tant sur la gestion du capital que sur celle du travail¹². Et c'est là que la « politique contractuelle » prend toute son importance : avec le renforcement du rôle de l'état en tant que « représentant patronal » s'est renforcé le rôle de la bureaucratie en tant que « représentant ouvrier » dans les multiples organes de négociation et de gestion sociales.

Les organismes de rémunération sociale de la force de travail en sont un des exemples les plus avancés. Sécurité sociale, mutuelles, caisse de retraite, Assedic, allocations familiales, fonds d'aide sociale... la force de travail ouvrière tend en effet de plus en plus à être rémunérée par un salaires indirect pris plus ou moins ouvertement en charge par l'état.

¹² Du point de vue de la régulation du capital (aspect que nous ne traitons pas ici), l'intervention de l'Etat est allée croissante depuis 1945. Signalons rapidement :

Nationalisations des « services publics » plus suffisamment rentables pour le capital « privé » mais néanmoins nécessaires pour l'ensemble de la classe (SNCF, EDF-GDF, Charbonnages...), nationalisation d'établissements financiers ou de crédit, intervention dans les opérations de concentration, dans les échanges entre groupes, utilisation du budget de l'Etat comme source de financement des investissements (crédit, subventions, dégrèvements d'impôts, aides etc.), planification des investissements, orientation du crédit, des marchés, des prix (les « plans », le fonds de développement économique et social...), contrôle de la monnaie etc., etc.

De l'enfance à la vieillesse, de la maladie au chômage... dans ses temps improductifs, l'ouvrier n'est plus aujourd'hui dépendant de son seul patron immédiat. Non pas que ces « prestations » s'ajoutent à son salaire, contrairement aux apparences : elles en font partie. Le salaire direct n'est qu'amputé de ce qui est versé par d'autres canaux, les frais de reproduction de la force de travail étant transférés pour partie à des organismes sociaux et non plus privés¹³.

Dans ce mode de régulation du marché de la force de travail - qui traduit aussi une accentuation de la domination du capital, en tant que rapport social sur le travail - la bourgeoisie a su ménager une place à la bureaucratie ouvrière.

En invitant une multitude de représentants syndicaux à participer à la mise en place et au fonctionnement de ces organismes, le capital fait d'une pierre plusieurs coups : il « ouvre des emplois » à un certain nombre de bureaucrates et par là élargit du même coup la base sociale du réformisme ; il accentue l'attachement de ces couches à un système qui leur ménage autant de planques, attachement renforcé par la fréquentation de la bourgeoisie dans des organes conçus pour la cogestion et la collaboration ; il perpétue ainsi tout l'appareil d'encadrement de la classe en fournissant au passage une justification de plus à son existence (image de marque du syndicat associée à ce qui est perçu dans la classe comme autant d'acquis sociaux : sécurité sociale, chômage, etc.) ; enfin il s'assure directement la collaboration de ceux qui sont payés (au sens propre !) pour connaître la classe ouvrière, dans la gestion de la force de travail salariée.

C'est ainsi que la bourgeoisie qui au début du 20^{ème} siècle s'était battue contre les syndicats pour leur arracher ce qui leur restait de la gestion autonome de la reproduction de la force de travail - caisses syndicales d'entraide, de retraite, d'assurances - maladie, etc. qui freinaient alors d'autant la soumission de la classe qu'elles « attachaient » les ouvriers plus à leur syndicat qu'à leur employeur - leur a rouvert les portes qu'elle avait tout fait pour leur fermer.

Avec cependant une différence de taille : si au cours du 19^{ème} siècle les pouvoirs des syndicats en matière de rémunération de la force de travail ouvrière (notamment par la fixation du « tarif » salarial et la prise en charge des périodes improductives) traduisaient une résistance ouvrière à la domination du capital, et finalement une certaine indépendance de classe, l'introduction de la bureaucratie dans tous les organismes de gestion du salaire indirect et des conditions d'exploitation de la force de travail - Prud'hommes et autres commissions paritaires - traduit aujourd'hui l'assujettissement du mouvement ouvrier aux intérêts du capital¹⁴.

En ménageant à la bureaucratie ouvrière une place légale dans la superstructure capitaliste, en l'invitant à s'associer à la gestion de la force de travail, en la subventionnant au besoin, la bourgeoisie entretient par là-même le moyen de perpétuer sa domination idéologique : un appareil d'encadrement de la classe, d'autant plus efficace qu'il se présente comme l'émanation du prolétariat et non de la bourgeoisie. De ce point de vue la démocratie est aussi pour le capital bien supérieure au fascisme...

Appareil d'encadrement qui n'en est pas moins coupé de la classe et en opposition avec elle. Ce n'est pas un hasard si on est loin aujourd'hui des 5 millions d'adhérents CGT de 1936. La désaffection de « la base » pour le syndicat, le tassement et l'effritement des effectifs d'adhérents, bref cette « désyndicalisation » qui fait couler tellement d'encre aujourd'hui n'est rien d'autre que le produit de la trahison réformiste qui entraîne l'écœurement face à un appareil conçu pour la « délégation des pouvoirs » au-dessus de tout contrôle, conçu pour la participation à des organes de cogestion, conçu pour le développement de la négociation et l'étouffement de la lutte, conçu pour « l'aboutissement » des aspirations ouvrières dans le cadre du système d'exploitation.

¹³ Cette amputation est à la fois directe par les cotisations prélevées sur le salaire brut et qui vont financer le droit au chômage, à la sécurité sociale, à la retraite – et à la fois indirecte – en ce que les « charges » patronales sont autant de moins à verser directement aux ouvriers.

¹⁴ Non pas qu'il faille rejeter aujourd'hui l'utilisation de ces institutions ! Comme toutes les réformes, celles-ci ont un caractère contradictoire : elles servent la bourgeoisie et elles profitent aussi au prolétariat. C'est bien sur le contenu qu'il faut se battre et démasquer la trahison réformiste : oui à une médecine gratuite, non aux cotisations ouvrières ; oui au salaire minimum garanti pour tous les chômeurs sans condition, mais non aux marchandages ignobles sur les « 90% », oui à la prise en charge de l'éducation des enfants en fonction des besoins, mais non à la mendicité sur les allocations familiales etc. etc. Le droit à la santé, le droit à la retraite... ne sont que le « droit » à la rémunération de notre force de travail à sa valeur, et non un cadeau du capital.

Les bureaucrates encadrent la classe parce qu'ils sont là. Faute d'autre perspective, ils constituent actuellement la seule voie organisationnelle qui existe dans la classe. Alors... révolte qui vire à l'anti-syndicalisme et au rejet de toute organisation, ou soumission passive « parce qu'on ne peut pas faire autrement », la résistance de la classe à cet appareil coupé d'elle ne peut déboucher spontanément. C'est pourquoi la bureaucratie apparaît si forte : rien d'autre n'est là pour lui faire pièce.

La classe ouvrière sait qu'elle a besoin d'une organisation face à la bourgeoisie omniprésente dans toute la société. La lutte entre le capital et le travail, vieille maintenant de deux siècles, a su le lui apprendre. La puissance actuelle de la domination des appareils réformistes réside aussi dans cette réalité : être les seuls à proposer, à imposer, cette organisation. Puis reposer sur une adhésion en partie négative traduit aussi une faiblesse, une fragilité sur lesquelles nous devons nous appuyer pour combattre, isoler et détruire l'influence du réformisme, pour combattre, isoler et détruire la couche par qui s'exerce cette influence. Car la bureaucratie constitue bien un détachement avancé de l'ennemi que nous trouvons immédiatement contre nous.

Issue de la lutte de classes, liée à la puissance de la domination de l'opportunisme sur la classe, la bureaucratie forme la fraction de la base sociale du PCF la plus fidèle au révisionnisme, la plus acharnée à la défendre et à étendre son influence. Car cette extension conditionne, nourrit, l'extension de la bureaucratie elle-même¹⁵.

C'est pourquoi la bureaucratie constitue une pression formidable à la social-démocratisation. Et ses aspirations trouvent bien leur aboutissement dans le programme révisionniste : nationalisations, « démocratisation » de l'état, extension du pouvoir des organisations ouvrières dans l'appareil de production et dans la vie sociale... tout un programme qui vise à accroître la participation des bureaucrates « représentants ouvriers » à tous les échelons de l'organisation capitaliste de la société, qui vise à multiplier le nombre de planques où ils pourront s'épanouir et à renforcer par là-même et la base sociale du réformisme, et l'appareil d'encadrement de la classe¹⁶.

De ce point de vue la bureaucratie ouvrière se trouve fondamentalement du côté du renforcement de la trahison, du côté de la défense la plus active de la « démocratie » bourgeoise, du côté de l'attachement le plus acharné à son impérialisme, bref du côté le plus fidèle à l'ennemi. C'est la raison pour laquelle on ne peut assimiler complètement aristocrates et bureaucrates ouvriers.

L'aristocratie est dans une situation nécessairement plus instable : continuant de partager l'exploitation même si elle en connaît une face plus douce, intégrée à l'ensemble de la classe (dans laquelle il est parfois difficile de la distinguer), sans cesse menacée dans ses avantages parce que sa situation tient à un rapport de forces momentané (qui lorsqu'il s'affaiblit objectivement la renvoie - partiellement - dans les rangs des autres ouvriers), elle constitue une fraction mouvante de la base sociale du réformisme qu'il reste possible sinon d'arracher à son influence, du moins de neutraliser partiellement. Alors que la bureaucratie, solidement installée dans les rouages de la superstructure capitaliste, coupée de la classe et vivant de cette coupure fait fondamentalement partie du camp de ceux qu'il faut combattre.

Danièle Figner

¹⁵ Cela vaut aussi bien sûr pour la bureaucratie liée à la CFTD, à FO ou autres qui ont une influence dans la classe ouvrière. Leur point commun est d'être viscéralement attachés au réformisme qui garantit leur existence de bureaucrates ouvriers. Simplement, c'est le révisionnisme – PCF et CGT notamment – qui représente le programme le plus « conséquent » de la trahison comme c'est lui qui étend le plus son influence dans la classe. C'est pourquoi nous nous sommes attachés plus particulièrement à lui dans cet article.

¹⁶ Cela ne veut pas dire que le programme du PCF est uniquement déterminé par les aspirations de la bureaucratie au partage des planques de l'appareil de domination sur la classe. Parti ouvrier-bourgeois, le PCF est obligé de s'appuyer sur les aspirations de la classe, obligé d'agir pour y maintenir son influence. Ainsi la démocratie dans l'entreprise ou l'extension des pouvoirs des CE, ainsi les nationalisations ou l'autogestion sont aussi des « réponses » à des aspirations réelles dans la classe. Aspirations « habillées » d'un débouché programmatique au service du renforcement de l'impérialisme tout en développant l'illusion d'un changement, au service des intérêts de la base sociale du PCF tout en maintenant l'influence du révisionnisme sur la classe.

ANNEXE

Extrait d'une intervention de Fabre, délégué CGT à une séance du CCE de Renault-Billancourt (Juin 1979).

Revendication de la cogestion et de l'association à la gestion capitaliste, réclamation d'un « meilleur » partage du profit, attachement à son entreprise, soumission des intérêts ouvriers à ceux de la bourgeoisie, nationalisme et défense de son impérialisme... Tout y est !

Laissons parler ce bureaucrate éclairé (souligné par nous) :

« Et nous, à la CGT, nous disons : démocratie dans l'entreprise, travailler et vivre autrement. Ce n'est pas une exigence démesurée puisque le décret de nationalisation qui date de 1945 indique : « l'ordonnance de nationalisation prévoit que le PDG est assisté d'un Conseil d'Administration et d'un CCE ».

Or, pas plus que le Conseil d'Administration, le CCE ne joue son rôle d'assistance au PDG dans la marche de l'entreprise.

Dès que les travailleurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise, ouvriers ou employés veulent donner leur avis sur la marche de l'entreprise, la forteresse de la Direction lève le pont-levis, fait monter sa garde aux créneaux.

Ce n'est pas le bon moyen. C'est tourner le dos à l'intérêt du personnel, de l'entreprise, pour lui permettre de se développer, pour faire face à la concurrence dans la production des automobiles ou du poids lourd.

Ce n'est pas pour nous faire plaisir que nous demandons que les droits des élus du personnel dans la marche de l'entreprise soient respectés. C'est parce qu'aujourd'hui, c'est une condition de l'avancée mettant le progrès technique au service du progrès social, moteur du développement industriel, de la garantie de l'emploi.

Depuis une longue période, c'est un des combats essentiels de la CGT. Nous constatons que cette idée progresse, vous le savez et vous vous en inquiétez. Dès maintenant, à la Régie nationale, sans changement de société, mais par le simple respect de l'ordonnance de nationalisation, il est possible de vivre et de travailler autrement, il est possible de donner au mot participation tout son sens.

De telles mesures créeraient dans l'entreprise un autre climat, une autre attitude devant le travail. Elles permettraient une diminution des accidents du travail, de l'absentéisme pour maladie. Cela serait plus efficace que les scandaleux contrôles que vous multipliez à domicile, lorsque des membres du personnel sont malades...

De plus, nous pensons être d'accord avec l'esprit et la lettre du décret de nationalisation qui fixe la mission de la Régie nationale au service de la nation.

L'une de celle-ci était le progrès social et l'expérience montre que ce progrès social, obtenu par les luttes des travailleurs, a été bénéfique, non seulement pour eux mais pour l'entreprise, entreprise dans laquelle règne actuellement l'injustice en matière de salaires.

C'est pourquoi, aujourd'hui, votre politique est néfaste pour le personnel, mais aussi pour l'entreprise.

A partir de la réalité du bilan, la CGT développera encore plus ses efforts pour que le personnel, bien informé des richesses qu'il a produites, exige avec encore plus de force la part qui lui revient.

Faudra-t-il encore une fois des pertes de production importantes pour vous amener à une vraie attitude plus réaliste ?

La CGT dit clairement ici :

Si cela se produisait, la responsabilité en incomberait à la seule Direction qui refuse, depuis maintenant plusieurs années, de négocier sérieusement les revendications du personnel et de les satisfaire, alors que la situation de l'entreprise le permet (...).

La deuxième grande mission de la Régie est le développement industriel du pays, la création d'emplois, le progrès technique au service du progrès social.

Dans tous ces domaines, la Direction tourne le dos à ces orientations.

Vous avez décidé de vous conduire comme une quelconque multinationale, recherchant le profit à tout prix et dans n'importe quelles conditions. Quelques exemples :

- Vous refusez d'augmenter le potentiel humain et technique en France, pire vous l'affaiblissez puisqu'en 1978 la Régie a perdu 1479 travailleurs, soit 1,7% en moins. Et encore ce chiffre masque la réalité, puisque le nombre des ouvriers diminue encore plus vite : -3,18%
- Cela vous amène à une situation aberrante : celle d'être dans l'incapacité de répondre à la demande de la clientèle, comme cela s'est produit à partir du 20 mai.
- Vous livrez la clientèle RENAULT à la concurrence française et étrangère par la diminution des capacités de production.
- Dans le même temps, vous poursuivez les exportations, privant ainsi l'Etat des ressources fiscales, puisqu'il n'y a pas de TVA sur les voitures exportées.

Ce qui ne veut pas dire que soyons pour une TVA à 33% pour l'automobile, bien au contraire (!). Et, pour satisfaire les besoins populaires, il est urgent de lancer un véhicule bas de gamme, couvrant les besoins qui existent dans ce domaine, ayant un bon rapport qualité/service rendu/prix.

Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, la CGT tient à réaffirmer sa position face aux exportations, à l'installation d'usines à l'étranger.

Si nous sommes pour la coopération internationale dans tous les domaines et avec tous les pays, sauf ceux qui pratiquent une politique raciste ou fasciste, sur un pied d'égalité et dans le respect des intérêts mutuels de toutes les parties en présence, nous disons que c'est sur le territoire national que la Régie doit développer en premier son potentiel industriel et créer des emplois.

Développer les exportations, développer la coopération internationale sur la base de favoriser l'introduction de l'automobile dans les pays qui en sont dépourvus, c'est une chose. Mais rechercher systématiquement la possibilité de produire dans des pays à bas niveaux de salaires, à protection sociale inexistante, avec l'objectif de réimporter ces productions en France et dans les pays développés, c'est une autre chose !

Le Patronat français et la Direction de la Régie ne font pas preuve de solutions originales. C'est à l'étranger que vous allez chercher vos modèles, aux USA avec la DPO ou l'analyse de la valeur, tous en regrettant de ne pouvoir appliquer en France le modèle japonais.

Enfin, il y a quelques semaines, le problème du dumping a éclaté au grand jour, à propos de l'achat par la Communauté urbaine de Brest d'autobus étrangers.

Vouloir conquérir une partie du marché américain est une volonté que nous ne contestons pas en elle-même. Mais une grande politique à l'exportation, et pas seulement aux USA, doit être avant tout soutenue par un marché intérieur puissant. Or ce n'est pas le cas, puisque RVI recule dans ses ventes en France, tandis que les exportations dans les pays du Marché Commun en particulier en RFA, se heurtent à des pratiques de protectionnisme.

Là encore, nous constatons le silence de la Direction de la Régie qui ne demande pas à l'Etat de faire jouer un certain nombre de clauses de garantie, pourtant prévues dans le Traité de Rome instituant le Marché Commun. Ou, alors, il nous faut considérer que ces garantis sont du vent devant la puissance des monopoles étrangers, et cela justifie notre appréciation sur le Marché Commun.

C'est pourquoi, tout en réclamant que l'Etat joue son rôle dans tous les domaines, nous organiserons l'action avec nos camarades de RVI pour que ce secteur du poids lourd, indispensable au développement du pays et créateur d'emplois, ne soit pas sacrifié sur l'autel du profit des monopoles étrangers, pour faire en sorte que l'Etat joue son rôle dans ce domaine.